

Je voudrais citer ce que le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré le 25 janvier 1981. C'est cette même fin de semaine où il a persuadé le gouvernement de faire volte-face et de retirer son appui à l'amendement sur le droit à la propriété que notre parti avait proposé à l'époque. Il a déclaré à ce moment-là:

Nous n'accepterons jamais la proposition constitutionnelle si elle renferme cet amendement.

Le NPD a peur que cet amendement puisse non seulement empêcher l'application des lois provinciales limitant la participation étrangère...

Si je puis me permettre, ce n'est pas un problème insurmontable.

... mais également interdire aux gouvernements de nationaliser des secteurs, comme la Saskatchewan l'a fait avec la potasse et le Québec tente de le faire avec l'amiante.

L'amendement conservateur va à l'encontre de ce que nous essayons de faire dans le secteur primaire... exercer un contrôle plus serré sur la gestion de nos ressources,...

C'est vraiment l'essentiel de cette question. Il existe à l'heure actuelle une certaine politique qui préconise une économie mixte et ne tient absolument pas compte du rôle fondamental que le secteur privé a joué de tout temps dans la création de richesses et l'ouverture de débouchés pour tous les Canadiens. En vertu de cette politique, on est peu disposé à donner aux Canadiens le droit à la propriété.

C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui et le vote de lundi sont si importants. Nous voulons savoir une fois pour toutes quelle est la position du parti libéral et de son chef, qui est si souvent mis dans le même bateau que mes collègues de gauche. Nous ne voulons plus d'opportunisme politique. Nous voulons savoir si ces députés vont appuyer cette très importante mesure.

A l'heure actuelle, des élections provinciales très importantes se déroulent en Colombie-Britannique. Le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique est maintenant revenu sur sa politique minière au point qu'il essaie de faire de la lèche au secteur minier, qui emploie un très grand nombre de personnes, après lui avoir fait tant de mal entre 1972 et 1974 en refusant de prendre position sur la question de l'amendement relatif au droit à la propriété.

Ses adversaires, ce sont les membres de l'autre parti de la libre entreprise, qui gouverne actuellement la Colombie-Britannique. Leur gouvernement fut parmi les premiers gouvernements provinciaux à présenter et à faire adopter à l'assemblée législative le même amendement que nous débattons aujourd'hui, rétablissant le droit à la propriété. Il faut donc tenir compte du contexte.

L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique s'efforce maintenant de dire qu'il est entièrement en faveur du droit à la propriété. Il sera intéressant d'entendre ce que ses collègues de la Colombie-Britannique, qui siègent à ma gauche, auront à dire là-dessus. Un des députés de ce parti, le représentant de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), a participé au débat constitutionnel à la Chambre. Je n'ai pas le texte intégral de son intervention, mais je vais le paraphraser. Il a dit qu'il était important que la propriété des ressources et que la question du droit à la propriété demeurent des prérogatives du gouvernement parce qu'il souscrivait à ces objectifs gouvernementaux, c'est-à-dire d'avoir le pouvoir d'acquérir des ressources, de nationaliser des industries et des entreprises, lorsque ces mesures étaient jugées dans le meilleur intérêt du public.

Les subsides

Le nouveau parti démocratique, dans un récent document de politique qui a été discuté et approuvé par l'aile provinciale de ce parti en Colombie-Britannique, a adopté des résolutions qui disent essentiellement qu'il faut confier au gouvernement la mainmise sur l'industrie minière, par la création d'une société d'État provinciale chargée de commercialiser les produits miniers et notamment leur exportation. Si l'entreprise privée refuse d'obéir à la demande du gouvernement et d'accumuler des stocks ou de vendre à rabais, leur gouvernement, en dernier ressort, aurait le pouvoir de rapatrier à la Couronne tous les droits miniers.

Ce que je veux démontrer, c'est que ce genre de menace ou d'intimidation du secteur privé, et les principes socialistes sous-jacents, constituent un véritable danger pour les Canadiens. Nous en avons vu des exemples dans l'attitude et les pratiques du gouvernement fédéral, dans le cas du programme énergétique national et des pouvoirs d'expropriation qu'il renferme. Nous l'avons vu en Colombie-Britannique sous un ancien gouvernement du nouveau parti démocratique.

Nous voulons savoir d'ici lundi quelle est la position du nouveau parti démocratique sur cette question fondamentale. Les néo-démocrates ne peuvent prétendre qu'ils veulent attendre le verdict de l'opinion publique et tenir des audiences publiques. Leur caucus est déjà arrivé à une conclusion semblable mercredi dernier. Nous voulons connaître leur position sur cette question. Nous savons ce qu'en pense le public; 95 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec notre parti à propos de cette motion. Ils veulent que le droit à la propriété soit rétabli dans la Constitution du Canada pour que nous puissions nous attaquer aux importants problèmes économiques qui se posent actuellement.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, réponses, commentaires.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, si je n'ai pas demandé la parole après l'intervention du député de Provencher (M. Epp), c'est que je voulais donner aux députés néo-démocrates l'occasion d'exprimer leur opinion. Je trouvais que c'était nécessaire, étant donné l'incertitude qui règne à propos de l'offre que le premier ministre (M. Trudeau) a faite la semaine dernière; l'opposition officielle a accepté un débat d'une journée se terminant par un vote sur cette question importante, et le Nouveau parti démocratique ne nous a pas encore donné de réponse à ce sujet. Nous attendions ce moment pour savoir comment organiser les travaux de la Chambre.

Je suis heureux de prendre part au débat et de souscrire à l'idée de modifier la Constitution pour mieux protéger le droit à la propriété des Canadiens. Je regrette, et c'est presque dramatique, que l'opposition officielle ait présenté ce projet de modification de la Constitution sous une forme telle qu'il est impossible aux députés de ce côté-ci de la Chambre de lui donner leur appui. Elle a présenté ce projet sous forme de motion de défiance. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent vraiment pas lui donner leur appui, cela va de soi. Le député de Provencher a dit que la motion devait être adoptée par la Chambre et par le Sénat. Il l'a toutefois présentée en invoquant un article du Règlement stipulant que si elle était adoptée, les Chambres seraient dissoutes immédiatement; par conséquent, le Sénat n'aurait évidemment pas l'occasion d'étudier ce problème important.